



Extrait du Dictionnaire GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE et STATISTIQUE Des communes de la Franche-Comté De A. ROUSSET Tome III (1854)

Les Haies, Lézet, Lezay, Leza, Lézat-lez-Mouillières,

Village de l'arrondissement de Saint-Claude, canton et bureau de poste de Morez ; perception de Longchaumois ; paroisse de la Rixouse ; à 7 km de la Rixouse, 8 de Morez , 20 de Saint-Claude et 58 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 722^m.

Le territoire est limité au nord par Château-des-Prés et Grande-Rivière ; au sud par Villard-lez-la-Rixouse et Longchaumois ; à l'est par Tancua et la Mouille ; à l'ouest par Villard-lez-la-Rixouse et Château-des-Prés. Les Mouillières, la grange du Four et le Moulin font partie de la commune.

II est traversé par la route départementale n° 26, de Saint-Claude à Morez ; par le chemin de grande communication n° 28, de Clairvaux à Morez ; par les chemins vicinaux tirant des Mouilles à Château-des-Prés et par des embranchements de la route départementale du côté de la Rixouse et du côté des Mouilles; par la Bienne et le bief de la Culée.

Le village est situé contre le revers escarpé d'un coteau qui s'incline vers la rive droite de la Bienne. Les habitations sont disposées par groupes, construites en pierre, couvertes en tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

<u>Population</u>: en 1846, 306 habitants; en 1851, 310, dont 169 hommes et 141 femmes; population spécifique par km carré, 54 habitants; 56 maisons, savoir: 37 aux Mouillières et 19 à Lézat; 75 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocable : saint Cyr et sainte Julitte. Paroisse de La Rixouse.

Série communale à la mairie, La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 4590 à 4594, 3 E 7909, 3 E 10743 à 10745 et 3 E 11801, Tables décennales : 3 E 1263 à 1271.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 580 et 581, 5 Mi 1247 et 1248, 2 Mi 1064, 2 Mi 1765, 5 Mi 14 et 15 et 5 Mi 1184.

Les habitants n'émigrent pas.

<u>Cadastre</u>: exécuté en 1822: surf, territ. 574^h 79^a, divisés en 1279 parcelles que possèdent 100 propriétaires, dont 9 forains; surface imposable 568^h 19^a savoir: 166^h en pâtures, 142 en terres labourables, 141 en bois-sapins, 104 en broussailles, 14 en prés et 1^h 50^a en sol et aisances de bâtiments, d'un revenu cadastral de 649 fr.

Le sol, montagneux, est si peu fertile, qu'il ne produit que deux fois la semence. On récolte de l'avoine, de l'orge, peu de blé et de légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin et un peu de fruits dans la

Date: 01/04/2013 Cegfc : Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté



section de Lézat. Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent. On importe les trois quarts des céréales et le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et quelques ânes pour le service des moulins. 5 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la pierre à bâtir et de la pierre à chaux.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Morez. Leurs principales ressources consistent dans la clouterie, l'horlogerie, la fabrication des lunettes, des râteaux, des fourches, le produit des fromageries et l'agriculture.

Chaque famille possède une parcelle de forêt, dont elle convertit le bois en charbon, qu'elle mène vendre à Morez.

II y a un châlet aux Mouillières, appartenant aux sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 5.500 kg de fromage, façon Gruyère, et un autre à Lézat, dans lequel on en fabrique 5.600 kg; un moulin à 3 tournants, avec une scierie mécanique pour bois de construction.

Les patentables sont : 2 aubergistes et 1 marchand de grains avec voiture. Lézat est la résidence d'une brigade de 11 douaniers.

<u>Biens communaux</u>: un lavoir à Lézat, une citerne aux Mouillières, un pont en bois sur la Bienne, qui relie Lézat à Longchaumois, et 341^h 03^a de bois-taillis, bois-sapins, pâtures, broussailles et terres labourables, d'un revenu cadastral de 147 fr. L'instituteur et son école, fréquentée en hiver par 15 garçons et 12 filles, occupent une maison louée par la commune.

NOTICE HISTORIQUE

Perché vers le sommet d'un pic nu et pierreux, au pied duquel s'ouvre une gorge étroite entre deux rangées de hautes montagnes où coule précipitamment la Bienne, Lézat se trouvait en quelque sorte perdu entre le Grandvaux et la terre de la Mouille. Entouré de rochers âpres, escarpés et stériles, il ne réunissait aucun des avantages que recherchaient les populations antiques pour former un établissement ; aussi, son existence historique ne commence-t-elle qu'au XIV^e siècle. On ne s'étonnera pas que la civilisation n'ait pas encore pénétré dans cette sauvage contrée et que les habitants y conservent toute leur rudesse primitive, leurs superstitions et leur défiance.

Seigneurie: Lézat, les Mouillières et Tancua ne formaient qu'une seule communauté, démembrée de la vaste paroisse de la Rixouse. L'abbé de Saint-Claude y exerçait la justice haute, moyenne et basse, avec les droits qui en dépendaient, tels que la chasse et la pêche exclusives, ainsi que la propriété des cours d'eau. Les sujets étaient main-mortables et devaient la dîme, à raison de onze gerbes l'une. Le prieur de Saint-Lupicin avait la dîme de chanvre, le grand prieur de Saint-Oyan, la *mareigle*, et le celerier, les *drolis* ou la dîme des animaux. En 1414, l'abbé de Saint-Claude accensa une partie du cours de la Bienne, sur Lézat, à Claude Rosset, dit Bolin, à charge d'un cens de deux gros par rouage. Cette usine consistait en 1726 en deux moulins à farine, un battoir et une scie. Le 5 avril 1769, un autre accensement fut consenti à François Rosset-Bolin, pour construire un autre moulin, un battoir et une forge, sur la Bienne, depuis la pierre de la gorge, jusqu'au bief de la Lida. Le bief de la Lida lui-même fut accensé depuis sa source, appelée Bourbouillon, jusqu'à la Bienne, moyennant le cens d'une livre de cire, à Claude-Pierre Rosset, en 1746.

<u>Prévôté</u>: La prévôté de Lézat fut inféodée à une famille noble, qui prit le nom de ce village et devint l'une des plus illustres de la province, Perrenet de Lezay, chevalier, seigneur de Lessart et de la Ferté, vivait en 1320. Il laissa de Jeanne de la Ferté, son épouse, Etienne de Grandval, dit de Lezay, chevalier, prévôt héréditaire du Grandvaux. Ce seigneur, qui vivait en 1350, épousa Romanette de Vertamboz, et en eut

Date:01/04/2013 Cegfc : Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté

Girard de Grandval, chevalier, seigneur de la Ferté et de Mornay, conseiller et chambellan du roi Charles VI, et de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, Pierre et Albon de Lezay. Pierre de Lezay, écuyer, prévôt héréditaire du Grandvaux, vivait en 1400, et avait épousé Claire de Menthon, dont le frère était grand écuyer de Savoie. Pierre de Lezay et Gérard de Grandval, son frère, se rendirent au château de Moirans, en 1405, près de l'abbé de Saint-Claude, et firent entre eux le partage des successions de leurs père et mère, en présence d'un grand nombre de gentilshommes. Pierre de Lezay eut trois fils, Humbert, Jean, marié avant 1420, avec Étiennette de Pra, et Jean, religieux à Saint-Claude. Humbert de Lezay, écuyer, prévôt héréditaire du Grandvaux, s'allia à Alexis, fille de Gérard de Pra, dont il eut, avant 1424, Jean de Lezay. Jean de Lezay laissa un seul fils, Jean, IIe du nom, écuyer, prévôt héréditaire du Grandvaux, qui épousa Jeanne d'Orly, issue d'une noble famille de Savoie. De ce mariage naquit Charles de Lezay, écuyer, marié le 1er août 1501, à Jeanne, fille de Jean de Berchot, seigneur de Malatrait et d'Aimée de Seyturier. Il épousa en secondes noces, le 2 janvier 1522, Antoinette, fille de Jean de Civria et de Jeanne de Beaupont, dont il eut Pierre de Lezay, écuyer. Ce dernier épousa, le 17 février 1579, Antoinette, fille de Louis d'Azuel, seigneur de Moutonne et Rothonay, et de Jeanne du Saix, et en eut Mathieu de Lezay, chevalier, seigneur de Moutonne, Marnézia, Publy, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service du roi d'Espagne; Jeanne, Salomé, Claudine et Jean de Lezay, capitaine héréditaire de Saint-Claude, qui laissa de Jeanne d'Azuel, son épouse, Henri de Lezay, mort sans postérité. *Mathieu* de Lezay s'allia, le 12 février 1614, à Antoinette de Chavirey, et en eut Thomas de Lezay, seigneur de Marnézia, le Châtelet, capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne, marié le 29 avril 1655, à Isabelle de Vichy. Claude- Humbert de Lezay, leur fils, seigneur de Marnézia, Moutonne, Beffia, Rothonay, le Châtelet, lieutenant-colonel pour le service de sa majesté au régiment du duc du Maine, épousa le 10 décembre 1694, Claudine-Françoise de Poligny, fille de François de Poligny, seigneur d'Augea, Evans, etc., et d'Etienne- Jacques, dame de Nans. On peut trouver la suite des membres de cette famille, à l'article Saint Julien.

<u>Paroisse</u>: Lézat a toujours dépendu de la paroisse de la Rixouse. Les patrons de cette commune sont saint Cyr et sainte Julitte, dont on ne célèbre la fête que le 20 octobre.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura.

Date:01/04/2013 Cegfc : Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté